



DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL

CAHIER DES CHARGES

ORGANISATION DES FINALES :

Coupe du Cantal « U16 F », Coupe Gravière et Coupe Jarlier

Dans le souci d'un parfait déroulement de ces finales, le Comité de Direction du District du Cantal de Football a défini les critères suivants pour accepter les candidatures des Clubs souhaitant postuler à leur organisation :

➤ **Désignation du club accueillant :**

Parmi les candidatures reçues, le Club retenu pour organiser les finales des Coupes Gravière, Jarlier et « U16 F » en collaboration avec le District du Cantal de Football sera désigné par le Comité de Direction sur proposition de la Commission des Jeunes.

➤ **Date :**

La date des finales est définie par la Commission des Jeunes du District et mentionnée au calendrier général de la saison sportive.

Le club organisateur devra disposer d'une salle (capacité d'une cinquantaine de personnes) pour accueillir en matinée la réunion des « Clubs de Jeunes » qui est traditionnellement organisée le premier samedi de juin, avant les finales programmées l'après-midi.

➤ **Horaires :**

Finale de la Coupe Gravière : 14 h 30

Finale de la Coupe Féminine « U16 » : 16 h 30

Finale de la Coupe Jarlier : 18 h 30

➤ **Installations sportives**

Une sonorisation (*fixe ou mobile*) avec micro.

Un terrain avec revêtement gazonné en très bon état, classé au minimum en niveau « T5 », disposant de quatre vestiaires.

Une table en bord de terrain pour la remise des Coupes qui sera effectuée à l'issue de chaque finale.

La proximité d'un éventuel terrain de repli est souhaitable en cas d'intempéries pouvant remettre en cause la tenue des trois rencontres sur le terrain principal.

➤ **Sécurité :**

Le Club accueillant est en charge de prévoir une pharmacie dûment remplie.

Il est également en charge de veiller au respect des règles sanitaires en vigueur et d'assurer un environnement sécurisé avec l'aide de trois stadiers qui seront mis à disposition du Club organisateur par chaque Club participant aux rencontres.

➤ **Arbitrage :**

La CDA est en charge de la désignation des arbitres (*un central et deux assistants par rencontre*).

Elle désignera un de ses membres pour en assurer la coordination.

Chaque arbitre percevra une indemnité forfaitaire de 30 euros qui sera prise en charge pour 50 % par le District (15 euros) et pour 50 % par le Club accueillant (15 euros).

➤ **Délégation :**

La Commission des Délégués désignera un de ses membres pour assurer la fonction de délégué lors de ces finales.

➤ **Logistique :**

Les maillots, ballons, coupes et médailles seront fournis par le District du Cantal de Football.

Les équipes finalistes devront obligatoirement porter les équipements (jeux de maillots) offerts par le ou les partenaires du District.

La collation pour les 6 équipes et les arbitres sera prise en charge par le Club accueillant, qui fournira également les bouteilles d'eau (*96 x 0,5 litre pour les équipes et 9 x 0,5 litre pour les arbitres*).

➤ **Règlement financier :**

L'entrée au Stade sera gratuite

Lors de cette journée, le Club accueillant est libre d'organiser toutes opérations pouvant lui permettre de couvrir les frais engagés par différentes ventes : buvettes, restauration, tombola...

Quelques semaines avant la date des finales, une réunion de concertation sera organisée entre le District du Cantal de Football et le Club retenu pour signature d'une convention entre les deux parties et validation du présent cahier des charges.